

Règlement spécial EXPHIMO 2019

1. EXPHIMO est le salon philatélique thématique officiel de la Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg (FSPL). Il est organisé par l'association thématique PHILCOLUX.
2. EXPHIMO 2019 (61e édition) est placée sous le thème "Musique – Phila Musica 2019". Il est organisé en étroite collaboration avec les groupements thématiques internationaux du même nom. Par conséquent le salon est réservé essentiellement aux collections traitant les thèmes ci-dessus. Une "classe jeunesse" généralisée n'est pas prévue.
3. Le salon comprendra par conséquent les classes ci-après :
 - classe thématique Musique avec concours (21ème prix Augusto Massari)
 - classe spéciale Musique sans concours
 - classe spéciale littérature (uniquement musique)
 - classe spéciale jeunesse (uniquement musique)
 - open class
 - classe thématique 1 cadre avec concours
 - classe thématique générale avec concours
4. Le salon se tiendra au Centre Sportif 'Roll Delles', avenue des Villes Jumelées à L-5612 Mondorf-les-Bains, pendant les jours de fête de la Pentecôte, à savoir du samedi, 8 juin au lundi, 10 juin 2019 inclus.
5. Les demandes de participation ainsi qu'une copie du passeport philatélique sont à adresser, jusqu'au 31 décembre 2018, au moyen du formulaire d'inscription spécial, dûment rempli et signé, à M. Roger THILL, 8A rue du Baerendall, L-8212 Mamer.
6. EXPHIMO est un salon national avec participation internationale. Les collections des classes de compétition seront jugées selon le règlement FIP. Les collections qui ne répondront pas à ce règlement ne seront pas jugées et recevront un diplôme de participation. Une collection inscrite pour la compétition doit comprendre au moins 3 cadres (1 cadre = 15 feuilles - <https://philcolux.lu/Cadres.pdf>). Une présélection dans une compétition antérieure n'est pas requise pour être admis à EXPHIMO. Les collections, ayant obtenu une médaille d'or lors d'une exposition FIP ne peuvent être admises au concours. Chaque exposant doit être inscrit dans un cercle philatélique ou un groupement thématique, membre de la FIP, par l'intermédiaire de sa fédération nationale. Dans toutes les classes musicales, les cadres à 12 feuilles sont admises. Les gagnants du 19ème et 20ème concours Massari ne sont pas admis au concours.
7. En principe le jury international comprendra un spécialiste du ou des thème(s) imposé(s). Les décisions du jury seront définitives et sans appel. Comme le jury travaillera déjà à partir du vendredi soir 7 juin 2019, les collections pour les classes de compétition devront être montées au plus tard pour ce vendredi à 18.00 heures.
8. Chaque exposant des classes de compétition recevra un prix spécial, ainsi qu'un diplôme établi en fonction de la distinction (médaille) obtenue. Les exposants luxembourgeois doivent présenter leur livret d'exposant. Les exposants étrangers ont également la possibilité de faire inscrire leur résultat dans leur passeport philatélique. Dans les deux cas le document doit être remis au président du comité d'organisation ou son représentant pour le vendredi, 7 juin.
9. L'exposant évitera de présenter des pièces dont l'exposition est contraire aux dispositions de la FIP concernant les émissions indésirables ou nuisibles.
10. Ne seront acceptées que les feuilles à exposer dans les cadres attribués. Elles devront être insérées dans des fardes transparentes de protection.
11. Les droits d'inscription et de participation s'élèvent à 10 Euros par cadre, payables deux semaines après l'attribution définitive des cadres. L'organisateur PHILCOLUX prendra à sa charge ces frais pour les exposants luxembourgeois et étrangers habitant le Grand-Duché, et qui sont membre de la FSPL.
12. Les frais d'expédition pour l'envoi des collections seront à charge des exposants. Un forfait de 25 Euros sera facturé pour le renvoi de la collection ; pour les pays hors-CEPT, il faut compter 60 Euros. A noter que les collections des pays hors CE doivent quitter le Luxembourg par la même voie par laquelle elles ont été importées. Dans la mesure du possible il est recommandé à l'exposant d'amener lui-même sa collection ou de l'acheminer par un mandataire.
13. Les exposants ont la possibilité de faire assurer leur collection (pendant la durée de l'exposition) par l'intermédiaire de l'organisateur. La prime d'assurance, à charge de l'exposant, s'élève à 1% de la valeur déclarée. Tout en prévoyant au mieux la protection des collections lui confiées, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol en totalité ou en partie, et ceci pendant le transport aller-retour, le montage, la durée de l'exposition et le démontage des collections non assurées par son intermédiaire. L'organisateur PHILCOLUX prendra à sa charge les primes d'assurance des exposants luxembourgeois et étrangers habitant le Grand-Duché, et qui sont membre de la FSPL.
14. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront de la compétence du comité d'organisation.
15. La signature de la demande de participation par l'exposant implique l'acceptation et le respect du présent règlement.
16. Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au président du comité d'organisation, Roger THILL, 8A rue du Baerendall, L-8212 Mamer. E-mail : rogert@pt.lu Le respect des données suivant la directive [EU-DSGVO 2016/679 du 25.05.2018](#) est garanti.

Mamer, juillet 2018.